

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Sous le Haut Patronage de son Excellence
le Président de la République, Monsieur Abdelaziz Bouteflika



لقاء الحكومة - الولاية

RENCONTRE GOUVERNEMENT - WALIS

**GOUVERNANCE DÉCENTRALISÉE
POUR UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE
RÉSILIENTE, INNOVANTE ET ENTREPRENANTE**

28 - 29 NOVEMBRE 2018

NOTES DES ATELIERS

PRESSE

PALAIS DES NATIONS - CLUB DES PINS - ALGER

interieur.gov.dz



La décentralisation, choix incontournable de l'action publique

01

> PROBLEMATIQUE :

La décentralisation est un fondement Constitutionnel amorcé en Algérie au lendemain de l'accession du pays à l'indépendance.

Dans son plan d'actions, le Gouvernement a élevé le principe du renforcement de la décentralisation en tant qu'exigence d'une meilleure Gouvernance territoriale et administrative visant la performance ainsi que l'efficience de l'action publique en générale.

Le passage d'un Etat gestionnaire à celui d'animateur, de régulateur et de contrôleur, exige de conférer à l'administration locale de plus en plus de prérogatives ainsi que des moyens d'actions.

Toutefois, ce processus nécessite une approche globale visant à promouvoir le rôle des collectivités locales en tant que prolongement de l'Etat, dans la concrétisation des objectifs.

En effet, de par leur proximité et leur contact direct avec les populations, les opérateurs économiques..., les autorités locales sont interpellés, plus que quiconque, sur les enjeux de la réussite des politiques publiques.

Aujourd'hui, en dépit de cette proximité, les collectivités territoriales font face à d'énormes difficultés qui les empêchent de concrétiser les objectifs assignés par les pouvoirs publics en matière d'amélioration des conditions de vie des populations et la dynamisation du développement local.

Ces difficultés résident notamment, dans l'existence de nombreuse, procédures et décisions administratives qui demeurent toujours centralisées, ce qui a fini par affecter la qualité du service public rendu aux citoyens et à freiner les dynamiques économiques au niveau local.

02

> OBJECTIFS DE L'ATELIER :

- Recentrage du rôle de l'Etat et de ses démembrements territoriaux.
- Clarifier les missions, les compétences et les responsabilités dévolues aux administrations centrales et locales.
- Lever les contraintes qui continuent de peser sur le développement local.
- Accompagner les transformations attendues au niveau des territoires pour faire émerger une dynamique territoriale basée sur un développement intrinsèque.
- Soutenir les initiatives locales susceptibles de libérer toutes les potentialités que recèlent les territoires.
- Conforter les capacités participatives des collectivités territoriales (Wilayas et Communes) au processus de développement national.
- Améliorer la gouvernance territoriale locale et la débarrassées des pesanteurs bureaucratiques, pour une meilleure efficacité de l'action publique.



Qualité et durabilité : défis des services publics de proximité

01

> PROBLEMATIQUE :

Le législateur a confié aux collectivités locales un rôle central dans la préparation et le bon déroulement des événements ponctuels à travers des attributions pour la gestion des services publics de proximité qui sont fournis au profit des citoyens dans diverses occasions : rentrée scolaire, saison estivale, solidarité du mois de Ramadan et dans le cadre des opérations d'hygiène et de salubrité.

A cet effet, des avancées ont été enregistrées dans les rendez-vous ponctuels grâce à la mobilisation de moyens humains et matériels des collectivités locales pour fournir un service public de qualité et toujours en mutation à l'effet de prendre en charge les attentes des citoyens.

Dans cette optique, et outre la réforme des procédures et leur adaptation, la modernisation des instruments de la gestion du service public et l'amélioration des conditions de travail des fonctionnaires, enjeu clé derrière ces avancées, est celui du financement.

A ce titre, les Collectivités Locales doivent intégrer une vision économique à l'effet de promouvoir un service public rentable et de qualité pour assurer une amélioration permanente du déroulement des différents rendez-vous ponctuels.

L'ATELIER ET AXES A DEBATTRE

Cet atelier a pour objectifs :

02

> EN MATIERE DE PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE :

Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, un effort particulier doit être fourni par tous les intervenants sur les différents plans : organisationnel, financier et de gestion pour assurer l'amélioration des conditions de scolarisation des élèves et pour faire face aux insuffisances constatées lors des précédentes rentrées.

A cet effet, les collectivités locales doivent s'assurer que tous les éléments soient réunis afin d'accueillir nos enfants dans les conditions meilleures.

Cette thématique vise à définir les objectifs suivants :

- Planifier un programme pluriannuel par priorité en matière d'entretien et de réhabilitation des infrastructures scolaires à l'effet d'écartier tout risque en matière de sécurité, d'hygiène et de salubrité ;
- Prioriser les actions en matière d'amélioration des prestations fournies : la restauration, le transport, l'hébergement, les bourses, les primes de solidarité, le livre scolaires.... en mettant en place un dispositif innovant et efficace dans la gestion de ces prestations ;
- Élaborer un programme national de mise à niveau des constructions scolaires et des cantines scolaires notamment pour les cantines non typifiées (salle de restauration et les locaux aménagés), ainsi que le renforcement des moyens humains et matériels des cantines normales susceptibles d'être transformées en cantines centrales ;
- Engager une réflexion pour mettre en place d'autres modes de gestion des cantines scolaires notamment la gestion déléguée au profit des traiteurs et des PME spécialisées dans la restauration, ainsi que la gestion associative en impliquant les associations des parents d'élèves dans la gestion des cantines scolaires ;
- Mettre en place un programme national pour l'amélioration des menus de la restauration scolaire afin d'assurer une qualité nutritionnelle des repas fournis aux élèves scolarisés ;

Étudier les variantes pour fixer d'une participation des bénéficiaires de la restauration scolaire, et ce en fonction du niveau du revenu des foyers ;

- Mise en place d'un système d'information et de suivi des écoles primaires qui vise à mettre en place une banque de données portant sur l'ensemble des informations relatives aux écoles primaires à l'échelle nationale

03

➤ EN MATIERE DE PREPARATION DE LA SAISON ESTIVALE :

La saison estivale est un événement saisonnier majeur qui est par essence social, culturel et économique devra être un puissant levier et un précieux atout pour les communes et les wilayas côtières qui devraient en tirer le maximum de bénéfices, tant du point de vue des recettes financières générées par les flux massifs d'estivants, que du point de vue de la création d'emplois locaux et la dynamisation des activités économiques multiples et diverses liées à cet événement.

- A cet effet, les collectivités locales visent en priorité la satisfaction des estivants en leur assurant un espace de détente sain et sécurisé tout en favorisant l'enrichissement légal des communes côtières,

Cette thématique vise à définir les objectifs suivants :

- Activer le rôle économique de la commune et de la wilaya qui doivent tirer le maximum de bénéfice de leur gisement balnéaire tout en offrant aux estivants les meilleures conditions de séjour en matière de festivités, détente, hygiène et sécurité.
- Saisir l'opportunité saisonnière pour rentabiliser les interventions économiques des collectivités locales, en exploitant toutes les niches fiscales et parafiscales et s'approprier toutes taxes et redevances auxquelles elle a droit de par la loi.
- Mettre en place des actions innovantes pour la satisfaction des besoins des estivants en matière (eau potable, hygiène, produits alimentaires, transport, activités sportives et culturellesetc).
- Favoriser les jeunes formés dans les écoles et instituts de formation professionnels, spécialisés dans le tourisme et porteur de projets ANSEJ, pour la gestion des plages.
- Favoriser toute action visant la réalisation de camps de toiles au profit des enfants du sud et des hauts plateaux.
- Faire ressortir tous les problèmes majeurs pouvant perturber le déroulement de la saison estivale, en vue d'adopter une nouvelle vision pour l'amélioration de la gestion de cet événement.
- Renforcement de la communication valorisante des efforts des pouvoirs publics notamment à travers le digital, radios locales et hors médias.

04

➤ EN MATIERE D'HYGIENE DU MILIEU ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE :

La problématique d'hygiène du milieu dans une perspective économique a comme principal objectif la transformation de la gestion des déchets en une filière économique (collecte, tri et recyclage) génératrice de richesse et pourvoyeuse d'emploi. Cette activité doit être considérée comme une opportunité économique, permettant de contribuer à l'autofinancement des collectivités locales et contribuer à la promotion de l'économie locale.

En Algérie, plus que 11 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés sont produits à l'échelle nationale avec un taux de croissance de %3 par an.

A cet effet, Les déchets collectés directement ou indirectement par les communes ou les wilayas constituent un gisement très important qui doit être exploité. Les Collectivités Locales ne doivent plus réfléchir à éliminer les déchets, mais penser à les valoriser, à les recycler et les réutiliser, en favorisant la création de petites entreprises ou établissements publics versés dans les différents aspects de valorisation des déchets : tri, collecte, traitement, transformation.

Cette thématique vise à définir les objectifs suivants :

- Valorisation des déchets ménagers notamment en termes de taxation, en se basant sur le principe des « 4R » (réduire, réutiliser, réparer et recycler/composter en respectant les règles de tri à la source) ;
- Développer le secteur formel et trouver les mesures réglementaires pour encadrer le secteur informel afin de tirer profit du marché des déchets qui a été évalué à 38 Milliards de DA ;
- Favoriser la filière de valorisation la plus appropriée au contexte économique des collectivités locales, à savoir : a. la valorisation de la matière (traiter les déchets recyclables pour en faire des matières premières secondaires) ; b. la valorisation énergétique (produire de l'électricité, à partir des déchets non recyclables) ;
- Atteindre l'équilibre financier entre les dépenses en forme d'investissements requis et les recettes des collectivités locales ;
- Repenser le rôle et l'intervention des bureaux d'hygiène communaux (BHC) en la matière, en leur donnant un nouveau rôle dans ce domaine ;
- Révision du texte juridique de ces bureaux (BHC), dont le rôle se limite aux questions techniques de contrôle.
- Renforcement de la communication valorisante des efforts des pouvoirs publics notamment à travers le digital, radios locales et hors médias.



05

EN MATIÈRE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES :

L'Algérie a mis en place des objectifs ambitieux en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables à l'horizon 2030. Ces objectifs visent à préparer la transition énergétique vers un système diversifié, moins émetteur en gaz à effet de serre, tout en permettant le développement économique, durable et la sécurité d'approvisionnement énergétique.

A cet effet, les collectivités locales constituent un acteur essentiel dans la déclinaison de la stratégie nationale des énergies renouvelables à l'échelle locale, notamment à travers des actions sur leurs patrimoines (éclairage public, écoles, mosquées, infrastructures administratives) et leurs territoires (zones isolées et éparses, périmètres agricoles). L'enjeu souhaité est d'engager les collectivités locales dans une dynamique de croissance verte.

Elles ont aussi un rôle de premier plan dans la création et le développement du marché de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et sa dynamisation par des actions au niveau local, dont les retombées, sont bénéfiques aussi bien sur la réduction de la facture énergétique de la commune que sur la création de l'emploi qui demeure une préoccupation des pouvoirs publics.

Cette thématique vise à définir les objectifs suivants :

- Définir une politique énergétique claire et pérenne au niveau de la commune.
- Créer une offre locale en matière d'énergie renouvelable pour développer le marché.
- Consacrer un budget annuel pour l'efficacité énergétique ou d'énergie renouvelable selon un plan d'action défini.
- Alléger la contrainte budgétaire des collectivités locales en réduisant leur facture d'énergie.
- Rechercher des financements complémentaires au budget de la commune pour les plans d'action d'efficacité énergétique ou d'énergie renouvelable.
- Assurer une formation continue des équipes énergies renouvelables à mettre en place au niveau Wilaya et communal.
- Contribuer à l'effort mondial et national de lutte contre les changements climatiques à travers la réduction des émissions des gaz à effet de serre.

L'attractivité du territoire : défis entrepreneurial des collectivités locales

01

> PROBLEMATIQUE :



Depuis l'année 2000, notre pays a connu une vaste entreprise de redressement dans la voie de la reconstruction et du développement, touchant tous les secteurs de la vie.

Aujourd'hui, Il nous appartient désormais de préparer notre pays à affronter dans son organisation territoriale les grandes échéances de demain.

Ce défi repose notamment sur la mise en attractivité de nos territoires, par l'amélioration, la diversification et la modernisation de l'offre infrastructurelle, la numérisation, l'innovation et le développement des capacités scientifiques et technologiques, tout en assurant le développement et la mise en relief des atouts du territoire.

- **La répartition déséquilibrée de la population et des activités**

Le territoire algérien connaît d'importants déséquilibres entre ses grandes composantes territoriales mais également au sein de son système urbain et entre les villes et les campagnes. Les conséquences de ces déséquilibres sont néfastes en termes de compétitivité et d'attractivité avec des dysfonctionnements liés à la surcharge et à la congestion dans les espaces les plus compétitifs (les métropoles littorales notamment) et avec des pans entiers du territoire laissés à l'écart des dynamiques économiques. Ces déséquilibres engendrent enfin des iniquités importantes entre espaces littoraux et intérieurs, entre les villes entre elles et entre villes et campagnes.

Le SNAT révèle que 63% des habitants sont regroupés dans le Nord sur 4% du territoire national. 28% sont localisés sur les Hauts Plateaux, soit 9% du territoire, alors que le Sud, c'est-à-dire 87% du territoire n'accueillent que 9% de la population.

Dans cette optique, cet atelier abordera la question de comment stimuler la culture entrepreneuriale et l'entrepreneuriat dans nos collectivités pour qu'elles puissent s'approprier de nouveaux outils et les bonnes pratiques leur permettant de rendre leur territoire plus attractif, favorable à l'émergence de PME-PMI, des Start up, et capter les investissements nationaux voire même étrangers créateurs d'emplois et de richesse , dans des domaines variés (agriculture, tourisme, industrie, services, numérisation).

02

> OBJECTIFS DE L'ATELIER :

L'Algérie est aujourd'hui en pleine transition économique. L'économie administrée appartient désormais au passé et de profondes réformes structurelles ont été entreprises afin de structurer une économie locale et d'ouvrir le territoire aux investissements nationaux et étrangers.

Les facteurs de production se répartissent désormais sur l'ensemble du territoire national et font valoir différents critères d'attractivité dans leur localisation.

Le lien entre territoire et économie est donc un enjeu important de l'attractivité territoriale.

Ces évolutions sont porteuses de mutations profondes dans l'organisation des territoires et dans la manière dont leur aménagement est envisagé. Considérant les territoires à la lumière des règles du marché, elles les font apparaître comme des bases de production et d'échanges relativement ouverts et disposant d'avantages comparatifs plus ou moins affirmés dans la compétition nationale et mondiale.

Dans ce contexte, il apparaît aujourd'hui plus qu'important que la collectivité territoriale s'implique dans la création des conditions de l'attractivité des territoires en affirmant leurs capacités à produire et échanger selon les règles de l'économie libérale moderne et à attirer les savoir-faire, les technologies et les investissements, nationaux et étrangers créateurs de richesse.

Dans cette optique, cet atelier abordera la question de comment stimuler la culture entrepreneuriale et l'entrepreneuriat dans nos collectivités pour qu'elles puissent s'approprier de nouveaux outils et les bonnes pratiques leur permettant de rendre leur territoire plus attractif, favorable à l'émergence de PME-PMI, des Start up, et capter les investissements nationaux voire même étrangers créateurs d'emplois et de richesse , dans des domaines variés (agriculture, tourisme, industrie, services, numérisation).

Pour un écosystème numérique territorial moderne et simplifié

01

> PROBLEMATIQUE :

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de son Excellence Monsieur le Président de la République, qui accorde une importance particulière à la modernisation du service public et de l'administration de notre pays, le Ministère de l'Intérieur a engagé ses Collectivités Territoriales dans un processus de transformation vers le tout numérique et ce, à travers le lancement d'un vaste chantier de modernisation : numérisation de l'état civil, modernisation et sécurisation de tous les documents, E-commune, guichet électronique, systèmes d'information de gestion et d'aide à la décision.

Ce vaste chantier, s'il porte des réelles opportunités pour la mise en place d'un écosystème numérique des Collectivités Locales favorisant un service public moderne et simplifié, il ne se réalisera pas sans enjeux et sans contraintes.

- Quelles sont ces opportunités et quels sont les enjeux et les contraintes qui pourraient ralentir le processus de numérisation des Collectivités Territoriales ?



02

> OBJECTIFS DE L'ATELIER :

- Initier une réflexion visant l'identification de toutes les conditions requises à l'émergence d'un écosystème numérique des Collectivités Territoriales. (Identifier les leviers et les freins) ;
- Identifier les opportunités offertes par le développement de l'usage du numérique dans la réalisation des objectifs de développements économiques et sociales des Collectivités Territoriales ;
- Dégager des recommandations concrètes qui servent de base pour les Collectivités Territoriales à l'élaboration d'une feuille de route pour réussir ce challenge de transition numérique.

L'entrepreneuriat et le partenariat, nouvelle approche pour l'émergence d'une économie locale

01

> PROBLEMATIQUE :

Le développement des territoires ou le développement local ne peut être dissocié du développement socio-économique national.

C'est d'ailleurs pour cette raison que dans le cadre de la stratégie nationale de développement socio-économique, le développement local a bénéficié, particulièrement depuis l'année 2000, d'un intérêt particulier des pouvoirs publics. Cet intérêt est perceptible, à travers l'importance des dotations budgétaires réservées à ce volet dans les différents programmes quinquennaux lancés par Son Excellence Monsieur le Président de la République.

Néanmoins, si les différents projets inscrits dans ce cadre au profit des Collectivités Territoriales (Wilayas et Communes), ont contribué de manière significative à l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Il reste que le plan strictement économique, le constat établi montre à l'évidence que la conception du développement local qui a prévalu jusque-là, s'est traduite par des résultats en deçà et sans rapport avec les efforts financiers consentis par l'Etat, car les équipements programmés et réalisés ont certes privilégié la fonction sociale, mais la fonction économique pouvant être soutirée de ces acquis a été quelque peu négligée.

Il est clair que les infrastructures de base et les équipements réalisés à travers nos Communes et nos Wilayas, sur tout le territoire national, constituent, aujourd'hui, un socle solide pour une réelle dynamisation et diversification de l'économie nationale.

Aujourd'hui, toutes les conditions sont réunies pour s'orienter vers ce nouveau modèle de gouvernance et de croissance économique, d'autant plus que la dernière révision Constitutionnelle, initiée par son Excellence, Monsieur le Président de la République, a posé les principes fondateurs pour une économie ouverte, diversifiée qui libère les initiatives à tous les niveaux et notamment au niveau des collectivités locales.

Cette nouvelle orientation du Gouvernement repose désormais sur la recherche de la croissance économique au niveau de la sphère réelle, c'est-à-dire celle portée notamment par les entreprises de production de biens et de services.

Certes, la création de richesse est l'apanage des entreprises, mais celles-ci évoluent nécessairement dans un environnement et sur des territoires ; lesquels territoires sont considérés, aujourd'hui, eux-mêmes, comme de véritables leviers de croissance.

Ainsi, le défi des prochaines années est faire émerger une dynamique territoriale basée sur des principes d'auto-développement.

Pour accompagner les transformations attendues, l'accent est mis sur la nécessité de libérer les initiatives locales et sur le développement d'un partenariat étroit entre les collectivités territoriales et le réseau des entreprises et opérateurs économiques pour la valorisation des potentialités avérées que recèlent les territoires.

02

> OBJECTIFS DE L'ATELIER :

Tracer une feuille de route pour l'émergence d'une véritable économie locale, basée sur la valorisation des potentialités des territoires locaux, sur le renforcement de leur compétitivité économique et sur un mode de Gouvernance économique locale qui se traduira par :

- Une rationalisation de la dépense et l'utilisation optimale de l'ensemble des ressources ;
- La dynamisation de l'investissement économique local autour de la valorisation des ressources locales dormantes ;
- L'orientation du processus de modernisation engagé vers des objectifs d'efficacité et de rentabilité économique.
- Mettre en place des instruments de soutien actifs à toutes les initiatives locales susceptibles de libérer le potentiel productif des territoires, notamment à travers un appui massif à l'expansion des PME/PMI/TPE/Start-Up.
- Mettre en place des mécanismes plus souples de gestion des services publics.
- La promotion des micros zones d'activités et zones industrielles, un mécanisme de développement de l'investissement,
- Les charges qui pèsent sur le budget de l'Etat et des collectivités territoriales, imposent que l'on opte pour des partenariats entre le secteur public et le secteur privé, mais également pour des partenariats entre public et public.
- Examiner la situation des investissements confiés par les walis et n'ayant pu être mis en exploitation ; dans la perspective d'une éventuelle régularisation permettant ainsi aux investisseurs l'exploitation ou l'extension de leur projets ;
- Nécessité de coordination avec les autorités locales dans la conception et la réalisation des projets programmées au niveau des villes nouvelles ;
- Mettre en place un système d'information géographique pour la conception d'une base de données foncière tenue au niveau local, alimentée obligatoirement et régulièrement par les différents secteurs parties détenteurs de l'information sur les disponibilités foncières ;
- L'approche économique du partenariat public-privé et la diversification de ses modes de gestion.